

Valbelle, le 12 avril 2021

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 AVRIL 2021

Un compte-rendu ne relate pas l'intégralité des échanges qui ont eu lieu entre les conseillers, (cela prendrait parfois plusieurs dizaines de pages) mais en est une synthèse qui se veut la plus claire possible.

Le Conseil Municipal de la Commune de VALBELLE s'est réuni à la mairie de VALBELLE, le 7 avril 2021 à 18h30.

Présents : Mesdames LYON, GONNET et CURATOLO, Messieurs VADOT, RAPHAELIAN et CHAUVEAUX.

Excusés : Mme BOTTAGISI et RENON, MM. GROS, RICHAUD et DAUMAS.

Mme LYON a été élue secrétaire de séance.

M. le Maire ouvre la séance à 18h30 et rappelle le compte-rendu de la séance précédente, lequel est adopté à l'unanimité.

1. VOTE DU TAUX DES TAXES 2021.

M. le Maire rappelle aux conseillers municipaux les taux des taxes appliquées en 2020, soit

Foncier bâti : 6,04

Foncier non bâti : 26,55

Il précise que cette année, compte tenu de la réforme de la taxe d'habitation, le taux de référence de la taxe foncière sur les propriétés bâties correspond à la somme des taux de 2020 de la commune et du département. Le taux du département est de 20.70 %. **M. le Maire explique que cela n'aura pas d'incidence sur les avis d'impôts fonciers des administrés car ils ne paieront plus de taxes foncières au département.** M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux pour l'année 2021.

Accord à l'unanimité des conseillers. M. le Maire indique que ces taux sont très bas par rapport aux moyennes nationales et départementales. Les taux pour 2021 sont donc les suivants :

Foncier bâti : 26,74

Foncier non bâti : 26,55

2. APPROBATION DES BUDGETS PRIMITIFS 2021, PRINCIPAL ET EAU.

M. le Maire rappelle aux conseillers que chaque budget se décompose en deux parties : fonctionnement (exploitation pour le budget de l'eau) et investissement. Un budget est prévisionnel : il provisionne des articles comptables qui permettent de réaliser des dépenses et de rentrer des recettes. La partie fonctionnement est en lien avec le compte administratif de l'année précédente qui a synthétisé les dépenses et les recettes de fonctionnement réelles de l'année. Quant à la partie investissement elle dépend des opérations que compte réaliser la commune. Il peut être modifié, si nécessaire, par une délibération votée en conseil municipal. Cette année le budget principal a pour objectif de financer des travaux de voirie, l'aménagement de l'aire de jeux pour enfants, l'équipement de la nouvelle classe, la phase d'étude de l'extension de l'école et le plan d'adressage. Le budget de l'eau a pour objectif de financer la rénovation de l'adduction d'eau du hameau de Beaudina.

Après diverses explications apportées par M. le Maire, les budgets 2021, principal et eau, sont adoptés à l'unanimité par les membres du conseil avec les montants suivants en recettes comme en dépenses :

| | | |
|---------------------------|----------------------------|----------------------------|
| Budget primitif principal | fonctionnement : 329 158 € | investissement : 251 478 € |
| Budget primitif de l'eau | exploitation : 62 583 € | investissement : 80 886 €. |

3. ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS 2021.

M. le Maire explique aux conseillers qu'il n'a pas reçu toutes les demandes habituelles de subventions. Il est possible que certaines associations soient en sommeil vu la pandémie et que d'autres aient oublié de faire une demande. Il propose de délibérer aujourd'hui sur les associations qui ont demandé une aide. D'autres demandes pourront être examinées lors des prochains conseils. Le conseil décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

- La société de chasse « La Fraternelle » : 350€
- L'ADMR : 350€ (Comme la loi le demande, Mme GONNET ne participe pas au vote)
- Les P'tits Loups : 100 €
- L'amicale des pompiers de Noyers : 200€
- L'amicale des pompiers de Sisteron : 50€
- Bibliothèque Pédagogique F. RICHAUDEAU : 10€.
- Le Cric : 100 €
- La Vallée Sans Portes :110 € (pour financer le trimestriel « Vivre au Jabron »)
- Société Protectrice des Animaux de Sisteron : 270,25€ (la SPA assure pour la commune un service de fourrière qui est obligatoire pour chaque commune, le montant de la subvention est celui demandé par l'association)

4. DEMANDE AU SDE 04 LA RÉALISATION DE NOTE D'OPPORTUNITÉ PHOTOVOLTAÏQUE SUR LE PATRIMOINE COMMUNAL

M. le Maire informe les conseillers que le Syndicat D'Énergie des Alpes-de-Haute-Provence (SDE) souhaite lancer un service d'accompagnement de projets photovoltaïques auprès de ses membres (toutes les communes du département). M. le Maire indique qu'il serait intéressant de demander au SDE de réaliser une note d'opportunité concernant l'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux (école, salle polyvalente, mairie, grange...). Le coût de cette prestation est de 600 € H.T . Si cette étude montre qu'un tel projet est viable, le SDE pourra continuer à aider la commune pour mener à bien cette opération. Accord à l'unanimité des conseillers.

5. PROJET D'EXTENSION DE L'ÉCOLE DE VALBELLE – CHOIX DE L'ARCHITECTE

M. le Maire rappelle le projet d'extension de l'école. Pour réaliser cette opération il est nécessaire de contracter un marché de maîtrise d'œuvre auprès d'un architecte. M. le Maire détaille la proposition d'honoraires de M. OLLIVIER, l'architecte qui a déjà effectué la maîtrise d'œuvre de la salle Montebelle et de l'école. L'offre se monte à 12 % du coût des travaux. Vu que cet architecte a déjà réalisé la maîtrise d'œuvre de l'école et a donné à cette occasion entière satisfaction, vu que le montant de son offre se situe dans les prix moyens, le conseil décide à l'unanimité de choisir comme architecte M. OLLIVIER et d'accepter sa proposition.

6. QUESTIONS DIVERSES

Changement de lieu du bureau de vote

M. le Maire annonce aux conseillers que les élections auront lieu dorénavant à la salle Montebelle qui est beaucoup plus pratique que la mairie, d'autant plus que les prochaines élections départementales et régionales se dérouleront le même jour.

La séance est levée à 19 H 45.

Le Maire,

VADOT Pierre-Yves